












COVID-19 Recommandations pour la reprise des ateliers recevant du public (showroom)






Passer en revue l'ensemble des mesures listées ci-après. Si la mesure est déjà respectée dans l'entreprise, passez à la suivante.

Types de mesures	Réalisé	Mesures à prendre	A fournir aux salariés
Communication en interne et avec le client			Affiches et autres informations complémentaires disponibles sur le site www.stm.lu 
1. Désigner un coordinateur Covid		Cette mission pourrait être confiée au travailleur désigné. Son rôle : -Organiser les postes de travail, les mesures d'hygiènes. -Commander les fournitures nécessaires pour assurer les mesures d'hygiène -Suivre le respect des consignes et du réapprovisionnement	
2. Information des salariés		1. Informer sur le coronavirus et les règles d'hygiène. 2. Informer sur les critères de vulnérabilités et sur la démarche à suivre. Voir également le point 13.	Fiches d'information du salarié  Attestation de vulnérabilité 
3. Contact avec les clients		1. Communiquer les modalités d'accès 2. Limiter le nombre de personnes 3. Demander les renseignements nécessaires avant l'arrivée du client 4. Installer un panneau à l'entrée avec la procédure à suivre (ex nombre de clients acceptés en même temps, port du masque*) 5. Privilégier les paiements à distance ou par carte	Affiches informations client 

Utilisation des espaces communs		
<p>4. Showroom</p>		<p>Entrée / zone accueil client/ zone caisse :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recommandation d’instaurer un système de prise de RDV au préalable pour canaliser l’arrivée des clients ; 2. Limiter le nombre de personnes par client à 2 ; 3. Affichage à l’entrée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter le nombre de personnes pour garantir une distance interpersonnelle de 2 m ; ▪ Dans la mesure du possible, faire des traçages au sol pour visualiser les distances ; ▪ Affiche portant l’attention de toucher le moins possible avec les mains 4. Recommandation de prévoir à l’entrée à l’égard des clients des produits désinfectants pour les mains (p.ex. gels ou liquides hydroalcooliques) ; 5. Le port de masque ou de tout autre dispositif permettant de recouvrir le nez et la bouche est obligatoire en toutes circonstances pour les activités accueillant un public ; 6. Séparer les flux atelier / vente ; 7. Garantir que dans les files de personnes une distance d’au moins deux mètres soit respectée entre chaque personne. 8. Recommandation d’organisation la signature des contrats à distance (p.ex. envoi postal, envoi électronique) ; 9. Ne pas échanger de stylos ; 10. Privilégier le paiement par virement, sinon par cartes idéalement sur des terminaux fixes, qui n’ont pas besoin d’être manipulés, et les paiements par téléphones portables. Les paiements en espèces restent toutefois possibles.
	<p><i>Affiches informations client</i> </p>	

		<p>Démonstration d'une voiture (garages d'automobile)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour la démonstration d'une voiture en showroom : inviter le client à porter le masque (le cas échéant, offert par l'entreprise), et prévoir dans la mesure du possible des protections jetables pour le volant, les sièges et le plancher. Eviter au maximum le rapprochement interpersonnel ; 2. En cas d'essai de conduite sur la route ensemble avec le vendeur, recommandation que le vendeur soit assis si possible sur le siège arrière en diagonale par rapport au client-conducteur ; port du masque obligatoire, mise en place de protections jetables pour les sièges et le plancher ; les essais de conduite sont limités à 2 personnes (p.ex. 1 client et 1 vendeur) ; 3. Nettoyer les surfaces de contact d'une voiture entre chaque passage client ; 4. Installations sanitaires : Augmenter la fréquence de nettoyage des sanitaires ; 5. Mise en place d'un plan de nettoyage ; 6. Prévoir des produits désinfectants pour les mains (gels hydroalcooliques) ; 7. Prévoir des poubelles à pédale avec couvercle pour les papiers souillés. 	<p><i>Affiches informations client</i> </p> <p><i>Plan de Nettoyage</i> </p>
<p>5. Vestiaires</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller au nombre de personnes occupant le vestiaire en même temps 2. Donner des consignes pour l'utilisation des sanitaires <p>Intensifier les mesures de nettoyage</p>	<p><i>Affiches vestiaires</i> </p>
<p>6. Local pour la prise de repas</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller au nombre de personnes en même temps 	<p><i>Affiches local repas</i> </p>

		2. Adapter les temps de pauses et prévoir une rotation 3. Etablir un plan de nettoyage 4. Définir les règles d'utilisation de la vaisselle Prévoir des poubelles à pédale pour les déchets	
7. Sanitaires		Intensifier le nettoyage Veiller à la gestion des consommables : serviettes papier, du savon et du gel hydro-alcoolique Prévoir des poubelles à pédale pour les déchets	<i>Affiches hygiène des mains</i>
8. Fontaines d'eau		Privilégier les fontaines par des bouteilles individuelles	
Organisation du travail			
9. Distance de au moins de 2 m		Prévoir des zones de marquage au sol ou un autre moyen de signalisation Si impossible, mettre en places des mesures de protection <ul style="list-style-type: none"> a. Barrières en plexiglas réalisables ? b. Minimiser la durée de contact <2 m ? c. Mettre à disposition du matériel de protection Masques, gants, lunettes de protection	
10. Outils de travail		1. Attribuer dans la mesure du possible des outils individuels avec marquage 2. Favoriser l'usage de gants pour le matériel commun 3. Etablir un plan de nettoyage du matériel	<i>Plan de Nettoyage</i> 
11. Vêtements de travail		-Informé le salarié sur les procédures d'utilisation des vêtements de travail. -Privilégier les vêtements si possible à usage unique. Le cas échéant , vérifier si les vêtements sont lavables à 60 °. - Prévoir des sacs en plastique pouvant être fermés hermétiquement (sac poubelle, sac congélation, etc.) pour emporter les vêtements à domicile.	<i>Affiche « Nettoyage des vêtements de travail »</i> 

12. Equipements de protection individuelle		Veiller à l'utilisation correcte des EPI et en particulier les EPI supplémentaires liés au Covid-19	Utilisation correcte des EPI <i>Affiche</i> <i>« Technique d'enfilage et de retrait de gants »</i>  <i>Affiche « portez un masque »</i> 
13. Nettoyage de l'atelier		Prévoir un plan de nettoyage	<i>Plan de nettoyage</i> 
Gestion des ressources humaines			
14. Personnes vulnérables		<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les personnes vulnérables. 2. Veiller à leur bonne protection. 3. Veiller à l'organisation des équipes (par exemple: si possible, mettre une personne vulnérable avec une personne guérie afin de limiter le risque) 	<i>Attestation de vulnérabilité</i>  <i>Fiche Info salariés sur les critères médicaux d'accès à l'entreprise</i> 
15. Choix des équipes		Eviter dans la mesure du possible la rotation des équipes. Cela permet de limiter les contacts si une personne devenait positif au Covid-19.	